

Les autorités ont empoigné le sujet du parc éolien Côte du Glaney

MOBILISATION Deux sites éoliens industriels planifiés du canton de Fribourg touchent directement la Broye vaudoise. Les communes et villages concernés se manifestent auprès des autorités cantonales fribourgeoises et vaudoises.

DOMPIERRE/VD

Revenues attentives par un courrier, les autorités communales de Dompierre avaient mandat de se renseigner et de revenir devant le Conseil général au sujet du projet de parc éolien Côte du Glaney, et c'est chose faite depuis le dernier Conseil général du 13 décembre. En effet, à cette occasion, le syndic Blaise Morand a pu apporter des éléments d'information qui ont encore plus interpellé les conseillers présents.

Il ressort des informations rapportées que le projet Côte du Glaney implique l'installation de 10 éoliennes géantes culminant à 229m du sol, munies de pales faisant 70mètres de long, des machines qui seraient les plus grandes d'Europe... Concernant le bruit engendré, «c'est celui d'une tronçonneuse pleins gaz» a relevé le syndic, qui a aussi souligné que le bruit était encore de 45 décibels à 500m des éoliennes et que si ces dernières devaient être aussi grandes, c'était pour trouver suffisamment de vent pour produire, mais que les calculs actuels de rentabilité laissaient entrevoir un rendement annuel à 15% de la capacité totale. Inutile de dire que le jeu ne vaut pas la chandelle et que Dompierre

n'est pas favorable à l'implantation de ces géantes, sans compter l'immense impact pour la nature lors de leur construction.

Dans ce contexte, le syndic a aussi relevé que, sous la houlette de l'ARBV (Association région Broye-Vully), qui regroupe les communes vaudoises de la région, un courrier était parti pour le secrétariat général du Grand Conseil vaudois pour qu'il traite en priorité l'interpellation déposée par Daniel Ruch à ce sujet. Celle-ci demande au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès de son homologue fribourgeois pour que les communes vaudoises riveraines du projet soient aussi consultées. D'autre part, la commune de Dompierre a aussi directement écrit au Conseil d'Etat fribourgeois pour lui faire part de sa surprise de n'avoir jamais été consultée et elle a demandé à être reçue.

Du côté des autres communes concernées directement, soit Lucens, Lovatens et Prévonloup, les syndics relèvent à l'unisson suivre l'affaire de près. Lors d'une rencontre dédiée à ce sujet, elles ont toutes fait part de leur surprise sur la manière et elles demandent évidemment à être consultées. La volonté est de définir une position commune vaudoise. Alain Michel, syndic de Prévonloup, a relevé



Sur le plan directeur cantonal fribourgeois, approuvé en 2020, le parc éolien de la Côte du Glaney prévoit plusieurs sites d'implantation dans les zones entourées de bleu. Si les communes et villages fribourgeois potentiellement touchés par des nuisances apparaissent bien, le côté vaudois et escamoté. Les communes vaudoises touchées entendent bien être partie prenante aux discussions et elles viennent d'entreprendre des démarches dans ce sens.

DOCUMENT ISSU DU RAPPORT FRIBOURGEOIS DE PLANIFICATION

qu'un courrier va être envoyé aux communes limitrophes fribourgeoises pour connaître leur position quant à ce projet et que, dans l'idéal, c'est un front commun qui devrait se dessiner.

Dans ce dossier, il faut aussi savoir que l'armée a son mot à dire dans la mesure où ce parc éolien pourrait poser des problèmes à la base aérienne de Payerne et ses radars. Rappelons qu'un projet

vaudois prévu notamment à Chavannes-sur-Moudon avait été abandonné pour cette raison d'une part et face au manque de vent d'autre part.

■ DANIELLE PITTET